Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT Nombre de Conseillers en exercice: 18

Par suite d'une convocation en date du 21 septembre 2023 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 25 septembre 2023 à 19h00 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents: ANGER Mélanie, ARMAND Régine, BESSON Etienne, BOUQUET Christiane, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, DUMORTIER Jean, GARIN Julien, MAGAND Jean (pouvoir de M. Lebois), MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques, TREHIN Myriem, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 C.G.C.T.

Etai(en)t absent(s)/excusé(s): BROCHARD Audrey, DOMEC Lucie, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir à M. Magand), TRINQUART Jean-Marie

Secrétaire: Myriem TREHIN

N°58/2023 Projet Médiathèque (M.A.P.A.): déclaration d'infructuosité pour 3 lots

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 1^{er} juin 2023 et publié le 3 juin 2023 dans Ouest France Ille-et-Vilaine et sur le site internet La Centrale des Marchés,

Vu l'avis rectificatif envoyé à la publication le 27 juin 2023 et publié le 29 juin 2023, pour prolonger la consultation jusqu'au 26 juillet (mêmes supports de communication),

Vu la seule offre reçue pour le lot 2 « Terrassements-VRD », présentée par la société AAES-AMJ TP, le 25 juillet 2023

Vu la seule offre reçue pour le lot 5 « Charpente et bardage bois – Murs paille et enduit », présentée par la société BRIERO, le 26 juillet 2023

Vu l'absence d'offre reçue pour les lots n°9 « Cloisons-Isolation intérieure », n° 13 « Aménagements extérieurs » et n° 15 « Electricité -CFO CFA », à l'issue de cette 1ère consultation,

Vu la relance de la consultation pour ces 3 lots sans offre reçue (nouvel avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 14 août 2023 et publié le 26 août 2023 dans Ouest France Illeet-Vilaine et sur le site internet La Centrale des Marchés),

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 21 septembre 2023 portant sur l'analyse des offres reçues lors de la première phase de consultation du 3 juin au 26 juillet 2023,

Considérant que l'unique offre reçue <u>pour le lot n°2</u> et l'unique offre reçue <u>pour le lot 5</u> excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée <u>pour le lot n° 13</u> « aménagements extérieurs » à l'issue de la relance de la consultation (du 26 août au 22 septembre 2023),

Il est proposé de déclarer infructueux les lots n°2, n°5 et n°13.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- déclare que l'offre remise par la société AAES-AMJ TP pour le lot n°2 est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le <u>lot n°2</u> « Terrassements -VRD » est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;
- déclare que l'offre remise par la société BRIERO pour le lot n°5 est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le <u>lot n°5</u> « Charpente et bardage bois Murs paille et enduit » est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée en scindant ce lot en 2 nouveaux lots « Charpente et bardage bois » et « Murs paille et enduit » ;
- déclare infructueux le <u>lot n°13</u> « Aménagements extérieurs » du marché, aucune offre n'ayant été déposée à l'issue des deux périodes de consultation, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;

35590

- autorise Madame la maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

La Secrétaire de séance Myriem TREHIN

La Maire Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à La Chapelle Thouarault